

■ **FONDATION LA FARANDOLE FRIBOURG**, à Fri-bourg, Route des Bonnesfontaines 3, CH-217-3536484-9. Nouvelle fondation régie par les art. 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 17.10.2006. But: assurer l'existence d'ateliers protégés et d'occupation ainsi que de structures résidentielles pour personnes adultes handicapées mentales, afin d'en assurer la prise en charge dans les domaines relevant de l'accueil, l'éducation, la formation, le travail, l'occupation et l'hébergement. La fondation peut également créer de nouvelles structures à caractère social. Organiation: conseil de fondation d'au moins 5 membres. Conseil de fondation: Kolly Roland, de Le Mouret, à Villars-sur-Glâne, président, et Clerc François, de Vuisternens-devant-Romont, à Cottens (FR), vice-président, tous deux avec signature collective à deux; Chuard Jean-Paul, de Corcelles-près-Payerne, à Fribourg, secrétaire, Auderset Jean-Bernard, de Cressier (FR), à Courtepin, membre du conseil, Chassot Anne, d'Estavayer-le-Lac et Bussy, à Marly, membre du conseil, Keller Catherine, de Reinach (AG), à Cressier (FR), membre du conseil,et Pochon Albert, de Dompierre (FR), à Romont (FR), membre du conseil, tous les cinq avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président. Réviseur: Progressia Société Fiduciaire et de Gestion SA, à Fribourg.
Journal no 4393 du 19.10.2006
(03607356 / CH-217.3.536.484-9)